



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 décembre 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 1^{er} décembre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 décembre 2004

**Convention Ville de Niort / CAN de rejet des eaux de lavage de
l'usine de traitement des eaux du Vivier au réseau d'assainissement
et à la station d'épuration de NIORT**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2004

DELIBERATION D20040502

Eau

**Convention Ville de Niort / CAN de rejet des eaux de lavage de
l'usine de traitement des eaux du Vivier au réseau
d'assainissement et à la station d'épuration de NIORT**

Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

L'usine de traitement des eaux de Niort est conçue pour traiter les nitrates, les micropolluants et la bactériologie contenus dans l'eau brute prélevée dans le milieu naturel. Ce traitement s'opère sur une série de filtres qu'il convient de laver périodiquement dans le process.

La charge polluante des eaux de lavage ne peut être rejetée dans le milieu naturel et nécessite un prétraitement des eaux de lavage.

La station d'épuration actuelle ainsi que la future sont conçues pour pouvoir effectuer ce traitement. Il convient de rémunérer ce traitement conformément au calcul de la charge polluante moyenne abattue par le procédé.

La convention ci-jointe entre la Ville et la CAN a pour but de fixer les flux et de définir les modalités d'assujettissement de ces rejets à la redevance d'assainissement.

L'impact pour la Régie n'est pas financièrement neutre puisque le coût de ce service, compte tenu des m3 rejetés, est évalué à 120.000 €. Ce montant a été inclus dans le budget 2005 de la Régie.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération portant sur le traitement des eaux de lavage de l'usine des eaux.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjointe au Maire

Nicole GRAVAT

[Ordre du jour](#)